



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de management

Question écrite n° 113173

Texte de la question

À la suite de la publication du livre blanc du chapitre des écoles de management, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de bien vouloir lui préciser les intentions de son ministère au regard de la proposition relative à la multiplication des actions de tutorat pour les élèves des lycées situés dans des ZEP et à une meilleure information de ceux-ci en direction des classes préparatoires économiques et commerciales.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique engagée en faveur de l'égalité des chances, le président de la République a souhaité renforcer l'ouverture sociale dans les formations d'excellence et a demandé au Gouvernement que le taux de boursiers dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) soit porté en trois ans à 30 % (18 % en 2005-2006). Ces dispositions concernent l'ensemble des candidats aux classes préparatoires, quelle que soit la filière envisagée scientifique, littéraire, économique et commerciale. L'action engagée a déjà porté ses fruits puisque, grâce à la mobilisation des recteurs et des proviseurs, le taux de boursiers en CPGE a été porté cette année à plus de 22 %. Les mêmes dispositions seront poursuivies et amplifiées dès janvier 2007 dans le cadre de la procédure nationale d'admission en CPGE, en vue de la rentrée prochaine. Par ailleurs, à compter de cette année scolaire, le Centre national d'enseignement à distance (CNED) propose son soutien aux lycéens afin de leur permettre de disposer des meilleurs atouts pour réussir dans les filières d'excellence de l'enseignement supérieur et notamment dans les classes préparatoires aux grandes écoles. L'ensemble des instituts du CNED apportera une offre de formation à distance sous la forme d'un soutien ou d'un tutorat disciplinaire visant à offrir une aide méthodologique et la maîtrise des codes culturels et du travail en CPGE. Enfin, des partenariats associant des lycées réputés de centre ville et des lycées situés en zone urbaine sensible sont en voie de constitution, afin de favoriser la mise en oeuvre de parcours de réussite. Ils se traduiront par : l'organisation d'un dispositif de tutorat et d'accompagnement des lycéens de première et de terminale ; la garantie d'un examen particulièrement attentif des dossiers de candidatures en CPGE présentés par les élèves des lycées partenaires ; le droit des élèves admis en CPGE à une offre de logement ; la garantie d'un accompagnement et d'un soutien pédagogique des élèves admis en CPGE pendant une durée de deux ans. Le lycée Saint-Louis à Paris et le lycée Kléber à Strasbourg sont les premiers à s'engager dans cette voie dans le cadre de conventions signées avec les lycées partenaires. Plusieurs autres établissements d'excellence se préparent également à rallier ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113173

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12878

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2445